

## TollÃ© contre la redevance sur l'eau

Dossier de la rÃ©daction de H2o  
January 2011

Entreprises et industriels s'indignent contre l'application de la loi qui prÃ©voit une redevance sur l'eau. Le ministÃ©re accepte de nÃ©gocier certains cas. L'eau n'est plus gratuite dans le monde et devient une ressource prÃ©cieuse. La loi malgache n'Ã©chappe pas Ã© ce principe. Elle a dÃ©jÃ© prÃ©vu, depuis 2008, la crÃ©ation d'une redevance pour les entreprises qui gÃ©nÃ©rent des revenus grÃ¢ce Ã© la ressource. AprÃ©s presque deux annÃ©es d'attente, l'Agence nationale de l'eau - ANDEA, a commencÃ© depuis 2010 Ã© rÃ©clamer le paiement de cette redevance. Prises de court, les entreprises notamment industrielles montent le ton et interpellent sur les rÃ©percussions de la mesure qu'elles qualifient de contreproductive sur leurs activitÃ©s et, surtout, sur l'inflation.

"L'Andea rÃ©clame le paiement de la redevance depuis l'entrÃ©e en vigueur de cette loi en 2008. Le montant est faramineux, et Ã©quivaut mÃªme au chiffre d'affaires annuel pour certaines entreprises. Nous ne refusons pas de payer, mais une discussion est nÃ©cessaire pour que la loi soit adaptÃ©e Ã© la rÃ©alitÃ©", dÃ©clare un haut responsable au sein d'une organisation patronale.

La redevance touche tous les secteurs d'activitÃ©. Elle s'Ã©lÃ©ve Ã© 16 ariary par m<sup>3</sup> pour ceux qui opÃ©rent dans le primaire, 81 ariary dans le secondaire et 8 ariary dans le tertiaire, notamment ceux qui vendent de l'eau en bouteille. Le problÃ©me se situe surtout au niveau des industriels qui utilisent parfois jusqu'Ã© des millions de litres d'eau. C'est le cas, par exemple, des centrales hydroÃ©lectriques qui consomment jusqu'Ã© 100 millions de litres d'eau par an. Si le systÃ©me de redevance est appliquÃ©, cela Ã©quivaut Ã© une rÃ©vision de plus de 100 % sur le prix du KWH. "La hausse, Ã©videmment, se rÃ©percute au niveau des clients c'est-Ã©-dire les consommateurs, sinon nous risquons la faillite. Aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de payer", rÃ©vÃ©le un responsable d'une sociÃ©tÃ© opÃ©rant dans le secteur. InterrogÃ© sur le sujet, le ministre de l'Eau, Nihry Lanto Andriamahazo, soutient que le paiement des droits et taxes en vigueur signifie respect de la loi, de la bonne gouvernance et la fin de la gabegie, qui est une des causes du sous dÃ©veloppement du pays. Il affirme que la plus grande partie de ce fonds servira Ã© protÃ©ger les sources Ã© travers le Fonds national des ressources en eau, et qu'un sixiÃ©me seulement est destinÃ© au fonctionnement de l'ANDEA. "Cette mesure doit Ã©tre appliquÃ©e. Mais nous acceptons de considÃ©rer certains cas pour juguler la hausse des prix, par exemple. C'est le cas des centrales hydroÃ©lectriques privÃ©es, ou de la Jirama, qui pourront bÃ©nÃ©ficier d'un Ã©chelonnement ou, pourquoi pas, d'une exemption du paiement de cette redevance", rassure le ministre.

Mahefa Rakotomalala, L'Express de Madagascar (Antananarivo) - AllAfrica 19-01-2011